

ELECTIONS PROFESSIONNELLES du 8 Décembre 2022

La Commission Administrative Paritaire

La CAP.. ou plutôt ce qu'il en reste car le gouvernement a supprimé une très grande partie de ses compétences. C'est là que sont abordées certaines questions liées à notre carrière individuelle :

- Recours sur les entretiens individuels
- Refus de formation
- Refus de temps partiels.

Vos élu-es siègeront aussi en conseil de discipline pour combattre les mesures disciplinaires abusives.



VOS ELU-ES **Sud** S'ENGAGENT À DÉFENDRE
TOU-TES LES AGENT-ES
SYNDIQUÉ-ES OU NON, EN TOUTE INDÉPENDANCE,
SANS CLIENTÉLISME, ET À RENDRE COMPTE DES DÉCISIONS.



NOUS NOUS BATTONS POUR :

- . L'Égalité de déroulement de carrière femmes / hommes,
- . L'Emploi et le maintien dans l'emploi des agent-es en situation de handicap,
- . Préserver ou obtenir les droits les plus favorables pour les agent-es en cas de mise à disposition,
- . Le droit inconditionnel au temps partiel, à la formation.

Voter pour **Sud** en C.A.P, c'est aussi vous représenter au **CONSEIL MEDICAL**

Cette instance médicale et paritaire est obligatoirement consultée sur l'imputabilité à l'employeur des accidents du travail et des maladies professionnelles, les allocations temporaires d'invalidité et les mises en retraite pour invalidité. Les représentant-es du personnel sont désigné-es par les 2 organisations syndicales ayant recueilli le plus de voix en CAP.

si vous voulez continuer de bénéficier de l'action de **Sud**
le 8 décembre, votez



le 8 Décembre 2022



Je prends la Parole
en Donnant ma Voix à

sud

Vos élu·es en CAP s'engagent à :

Vous représenter :

- que vous soyez syndiqué·es ou NON
- selon des critères objectifs, clairement énoncés, homogènes quelles que soient la catégorie et la filière.

Vous défendre en toute indépendance :

- par rapport à l'administration et aux élu·es du Conseil départemental
- en dehors de tout clientélisme syndical.

Vous rencontrer :

Les élu·es et l'équipe de permanent·es sont à votre disposition pour échanger sur votre carrière ou conditions de travail, vous conseiller ou vous accompagner.

Vous informer :

Par ses publications, facebook et son site internet www.sud-ct35.org, le syndicat SUD vous apporte son analyse.

Notre force pour gagner, c'est l'action collective de toutes et tous,
titulaires et contractuel·les, et la détermination de
représentant·es combatif·ves !



Voter, **sud** c'est nous donner les moyens d'agir !



Abolir la précarité

stop à la violence
managériale

Augmenter les salaires

Contre les discriminations

Égalité Femme/Homme

Retraite à 60 ans



Faire entendre la
parole des agent·es

Respect des droits

Défense du statut

Baisse du temps de travail

statut public pour les
assistantes familiales

Non à la privatisation
des services et des missions

Pourquoi voter **sud** ?
Regardez la vidéo
en scannant ce QR code...



☎ 02 99 02 39 82
@ sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr
www.sud-ct35.org
✉ 1 Avenue de la Préfecture 35042 RENNES CEDEX

